Convention Simplifiée de Formation N° 7295

Entre les soussignés :

- **Form'In Prev**

 72 chemin de Las Passos
 11 620 Villemoustaussou
 Numéro de Déclaration d'Activité : 91110134611 enregistré auprès du Préfet de Région Languedoc Roussillon
 N° SIRET : 809 561 483 000 29 R.C.S. Carcassonne

- **LIP PERPIGNAN INDUSTRIE ET BATIMENT**

 Couloir A Résidence Matisse
 24 avenue Maréc
 66000 PERPIGNAN

 N° SIRET : 98132333000465

 Représenté par : M. CAMUS Alexandre

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

Form'In Prev organise l'action de formation suivante : N° session : A260BPA

L'action entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du Code du Travail : **Action de formation**

Intitulé	:	**Habilitation à la conduite d'un pont roulant et l'utilisation des élingues**
Objectifs	:	Connaitre les risques liés à l'utilisation du pont roulant et des élingues Maitriser la conduite en sécurité le matériel Analyser les risques pour une situation donnée Maitriser les techniques d'élingage et de manoeuvre des charges Effectuer la maintenance préventive du matériel et des apparaux
Moyens, méthodes	:	Méthode active Exposé et discussions s'appuyant sur des moyens audio-visuels Mise en situation du formateur en salle et sur le terrain Documents de référence
Modalités Evaluation	:	Délivrance d'une attestation de formation à l'utilisation des ponts roulants conformément à la réglementation de la FPC
Format Formation	:	Présentiel
Contenu formation	:	Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	:	14 heures réparties sur 2 journées du 2 au 3 juillet 2026
Lieu	:	Atelier d Occitanie - Plateforme d'autoroute ferroviaire - CAMPS de la basse - 66160 LE BOULOU -
Participant(s)	:	*LECLERCQ Arnaud*

Le client s'engage à fournir un matériel conforme à la réglementation, assuré et à jour de sa VGP.
La présente convention donne autorisation de conduite au formateur pour la durée de la convention.

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP PERPIGNAN INDUSTRIE ET	1	446.67 €	89.33 €	446.67 €
				Total HT :	**446.67 €**
		TVA :	**89.33 €**	**TOTAL TTC :**	**536.00 €**

Conditions de Paiement : LIP PERPIGNAN INDUSTRIE ET BATIMENT - PERPIGNAN : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Conditions Générales de Ventes

Voir document en pièce jointe - Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente.
En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

Fait à Villemoustaussou, le 5 novembre 2026

Pour LIP PERPIGNAN INDUSTRIE ET BATIMENT

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - LIP
18 Impasse de l'Assiette - 69358 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 76 09 05 - www.groupelip.com
SIREN 879 [illegible] - APE 78.20 Z
SAS au capital de 1 000 000 €

Pour Form'In Prev
Alain LABADIE
Directeur

Form'In Prev
72 Chemin de Las Passos
11620 VILLEMOUSTAUSSOU
Tél. : 04.68.72.04.79
Siret : 809 561 483 000 [illegible] - APE : 85.59A